

**PROCÈS-VERBAL DE L'EXÉCUTIF DU CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE  
RENCONTRE TENUE LE 28 FÉVRIER 2019  
1582, BOUL. PORT-ROYAL, BÉCANCOUR, SALLE YAMASKA-NICOLET**

---

**Présences :**

Mme Mélanie Bergeron  
M. Jérémie Bousquet  
Mme Judith Cossette  
M. Benoît Desmarais  
M. Marc Fauteux (pm seulement)  
Mme Bianca Hamel  
M. Pascal Huot  
Mme Émilie Imbeault-Perreault  
Mme Mylène Lemyre-Morrissette  
M. Michael Monast  
Mme Mylène Raymond  
Mme Caroline Renaud  
Mme Annie Robitaille  
Mme Chantal Turgeon

**Absences motivées :**

M. Carol Fillion  
M. Gilles Hudon  
M. Carl MontPetit

**Secrétaire de la rencontre :**

Mme Lucie Villemure

---

**1. Ouverture de la séance**

M. Monast souhaite la bienvenue à tous et mentionne que M. Huot se joindra à la rencontre vers 10 h 30.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec l'ajout de trois points :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de l'équipe de la DSM
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 janvier 2019
5. Affaires découlant
6. État de situation régionale et état d'avancement des travaux au CIUSSS MCQ
7. Capsules DSM
8. Points statutaires
  - 8.1. AGA/Reconnaissance
  - 8.2. Comité de pairs (résultat SDRC)

- 8.3. Communication
- 8.4. Comités de travail Continuum (SM, DITSA, Jeunes en difficulté)
- 8.5. CMPC
- 8.6. Consultation (Formation sous-comités et documentation)
- 9. Affaires diverses
  - 9.1. Accès SharePoint conseillers-cadres et APPR de la DSM
  - 9.2. Problématique documentation – correspondance d'un membre
  - 9.3. Candidature membre CECM

### **3. Présentation de l'équipe de la DSM**

Mme Raymond présente son équipe de gestionnaires et un tour de table est effectué. Elle explique la différence entre un conseiller-cadre et un APPR. Elle souligne que le conseiller-cadre est imputable des dossiers auxquels il est le porteur (aspect décisionnel, positionnement, donner des orientations, etc.). Le conseiller-cadre a un poste stratégique. Mme Turgeon profite de l'occasion pour inviter les membres de l'équipe de la DSM à participer à l'AGA.

### **4. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 janvier 2019**

Le procès-verbal corrigé est adopté à l'unanimité.

### **5. Affaires découlant**

#### *Réorganisation CEG*

M. Huot mentionne que le suivi auprès du demandeur n'a pas été fait. Un membre mentionne avoir été surpris que le CEG de Drummondville se nomme CEG Jean Coutu compte tenu des politiques et procédures de l'établissement. M. Huot effectuera un suivi auprès de Mme Amélie Poulin pour connaître les lignes directrices et la DSM fera aussi une validation.

#### *Grille de formation*

Mme Hamel informe les membres qu'une vérification sera effectuée par Mme Nathalie Picard pour valider si la demande est toujours en vigueur, car semble-t-il que cet outil est déjà fait.

#### *Conflit d'intérêts/Formation*

M. Huot mentionne avoir acheminé à Mme Mélissa McMahan les besoins de formation des membres pour les conflits d'intérêts. Il est en attente d'une réponse et fera une relance à celle-ci.

### **6. État de situation et état d'avancement des travaux CIUSSS MCQ**

#### *Rapport annuel*

Le rapport annuel sera acheminé demain et M. Huot mentionne qu'il sollicitera les vices-présidents pour valider certaines informations.

Mme Robitaille mentionne avoir été interpellée pour vérifier si les prix reconnaissance du CM pourraient être remis lors d'un gala de l'établissement. Elle explique que l'établissement tente de mettre en place un événement pour reconnaître le travail du personnel. Elle a expliqué que les prix reconnaissance sont une manière du CECM pour

que ses membres participent à l'assemblée générale annuelle. Les membres précisent que si l'établissement met en place cet évènement, nos récipiendaires pourraient être mis en candidature

lors de l'évènement.

#### *Situation budgétaire du CECM*

Elle précise que la situation budgétaire de l'établissement n'est pas facile et souligne que le CECM doit utiliser de façon optimale son budget et l'importance que les membres imputent bien toutes les heures effectuées au CECM. Elle mentionne la possibilité que l'établissement récupère les sommes non utilisées du CECM pour éponger une partie de son déficit. Le service des finances propose de financer une agente administrative à la DCC avec les fonds non utilisés du CECM. Cette même mesure serait faite avec le budget du CECII pour financer la deuxième ressource. Actuellement, aucune décision n'est prise à ce sujet.

#### *PQPTM*

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

## **7. Capsules DSM**

Mme Raymond et Mme Marie-Hélène Perreault, conseillère-cadre, présentent les capsules de la DSM ainsi que les guides qui s'y rattachent. Mme Raymond introduit Mme Catherine Descoteaux, usagère ressource qui a participé aux capsules et un tour de table est effectué. Mme Descoteaux mentionne qu'elle a participé aux capsules dans le but d'améliorer le processus tant pour les usagers que les intervenants.

Mme Perreault mentionne qu'un guide a été élaboré pour chaque capsule pour permettre à tous les intervenants d'en profiter (90 minutes, 30 minutes et 15 minutes). Elle souligne qu'un plan de déploiement des capsules et des guides a été élaboré. Les capsules et les guides seront disponibles sur le Mic à compter de demain. Elle précise qu'une fiche synthèse a aussi été élaborée pour rappeler les principes directeurs et pour servir d'aide-mémoire.

Mme Robitaille mentionne que les capsules ont été déposées au Prix bourses Desjardins et précise que si les capsules remportent une bourse, celle-ci sera utilisée pour permettre l'évaluation de l'implantation. Les membres soulignent l'excellent travail et précisent que le processus est complet. Mme Descoteaux désire que les membres du CM et les intervenants diffusent les capsules.

## **8. Points statuaires**

### **8.1 AGA/Reconnaissance**

M. Huot mentionne que l'avis d'élection a été acheminé aujourd'hui. Trois postes sont en élection :

- Mme Lemyre-Morrisette : se représente
- M. Monast : en réflexion
- Mme Turgeon : se représente

Il est convenu d'afficher sur le site Internet la liste à jour des membres du CM au 1<sup>er</sup> mars pour vérification de l'éligibilité. Les membres ont 20 jours pour valider leur éligibilité.

De plus, les membres conviennent que M. Monast sera l'animateur de l'assemblée générale annuelle. Mme Lemyre-Morrisette demande de faire la promotion des prix reconnaissance puisque seulement quelques candidatures ont été reçues.

#### *Candidature Prix Star Desjardins*

Les membres conviennent de ne pas soumettre de candidature cette année, compte tenu du court délai.

## **8.2 Comités de pairs**

#### *Formulaires SAPA physio*

Mme Perreault mentionne aux membres que les formulaires sont prêts pour approbation et adoption par la DCC, par contre, les formulaires à retirer de la biblio en ligne doivent être identifiés au préalable et un plan de déploiement doit être établi. Elle mentionne que M. Desmarais a acheminé un courriel aux membres du comité pour identifier les formulaires à retirer. Mme Robitaille suggère de communiquer avec les directeurs adjoints concernés pour vérifier comment le déploiement doit s'effectuer. Il est convenu que Mme Perreault effectue le suivi auprès des membres pour les informer du déroulement. Mme Renauld mentionne que les membres du comité de pairs désirent aussi une version dynamique des formulaires.

#### *Formulaires dynamiques AVC*

Mme Robitaille précise aux membres que lors d'un comité de pairs pour l'élaboration d'un formulaire, il faut s'assurer des besoins (menus déroulants, etc.) doivent être établis dès le départ. Elle souligne que la version papier doit être identique à la version dynamique. Elle mentionne que cette situation a lieu avec les formulaires en AVC. Les formulaires devront être disponibles sous peu.

#### *Résultats SDRC*

Mme Imbeault-Perreault mentionne que le comité de pairs SDRC est terminé et trois outils ont été élaborés (aide-mémoire, carnet de bord et lettre aux médecins). Ceux-ci seront déposés sous peu à la DCC. Elle souligne que les participants à ce comité étaient satisfaits.

#### *Mesures de contrôle ou hors CIUSSS MCQ*

Mme Lemyre-Morrisette mentionne que deux rencontres ont eu lieu et les participants en sont venus à la conclusion qu'il émettrait des recommandations au lieu de développer des outils. Les participants désirent doubler le nombre d'heures autorisées au comité de pairs pour permettre la lecture pour émettre les recommandations. Les membres sont en accord avec l'augmentation des heures et la fiche de projet sera modifiée.

#### *Nouvelle demande – Suivi intensif*

Une nouvelle demande concernant les paramètres d'une offre de traitements intensifs en externe dans les services en dépendance a été reçue. Mme Turgeon effectue un résumé de la demande. Les membres sont en accord avec cette demande et la fiche de projet doit être complétée. De plus, il est recommandé qu'un usager-ressource participe

à ce comité. Mme Renauld communiquera avec Mme Raymond pour que celle-ci délègue un APPR ou un conseiller-cadre pour supporter les participants de ce comité.

### **8.3 Communication**

Mme Turgeon souligne que les chroniques sur les titres d'emploi du CM sont terminées. Une deuxième édition pourrait être possible l'an prochain.

### **8.4 Comités de travail Continuum (SM, DITSA, Jeunes en difficulté)**

Mme Lemyre-Morrisette mentionne avoir été invitée à participer à une rencontre d'équipe pour la zone Nord.

### **8.5 CMPC**

M. Huot mentionne que les membres du CM ont jusqu'au 8 mars prochain pour signifier leurs besoins de formation pour le PDC.

### **8.6 Consultation (Formation sous-comités et documentation)**

Il n'y a pas de consultation en cours.

## **9. Affaires diverses**

### **9.1 Accès à SharePoint pour les APPR et conseillers-cadres de la DSM**

M. Huot désire avoir l'accord des membres pour que les APPR et les conseillers-cadres de la DSM puissent avoir accès au SharePoint du CECM. Les membres sont en accord et Mme Villemure demandera les accès.

### **9.2 Problématique documentation – correspondance d'un membre**

M. Huot mentionne avoir reçu une correspondance d'une nutritionniste concernant son insatisfaction face au processus de la DCC. Il émet ses préoccupations :

- Lourdeur du processus;
- Dépôt de tous les documents sur la Biblio en ligne (les nutritionnistes désirent ne pas diffuser leurs outils, pour que tous les intervenants puissent s'en servir);
- Retrait des auteurs des documents;
- Gabarits contraignants.

Mme Robitaille mentionne que les nutritionnistes perçoivent la non-reconnaissance de leur profession. Elle explique qu'en ne diffusant pas leurs outils, les nutritionnistes croient préserver leur spécificité d'intervention. Elle suggère aux membres de plutôt aider les nutritionnistes à promouvoir leur profession.

Les membres conviennent après discussion d'émettre un avis à la DCC pour améliorer leur processus. M. Bousquet et Mme Renauld feront une ébauche de lettre et l'achemineront aux membres pour validation. De plus, les membres conviennent que M. Huot contacte la nutritionniste pour vérifier ce qui s'est passé. Un suivi sera effectué à la prochaine rencontre.

### **9.3 Candidature membre CECM**

M. Huot mentionne avoir reçu une candidature pour siéger au CECM de la part de Mme Nathalie Bouchard qui travaille à la direction du programme santé mentale adulte et dépendance. Les membres sont en accord à l'unanimité et M. Huot contactera la candidate pour l'informer pour qu'elle se joigne à l'exécutif du 28 mars prochain.

*Original signé*

Pascal Huot

Président de l'exécutif du conseil multidisciplinaire

CIUSSS MCQ